



PRISE EN MAIN OPTIMISÉE DE LA PLATEFORME FRANCE VAE *

Avec le décret n°2023- 1275 du 27.12.2023 relatif à la VAE, **le portail numérique France VAE** devient l'outil phare du nouveau Service Public de la VAE.

C'est désormais le **canal principal de transmission d'informations partagées** entre plusieurs acteurs. Les Espaces VAE de la Région CVL ont intérêt à maîtriser ce nouveau terrain de coopération institutionnel pour exercer leur fonction de primo-orienteur (mission 1) et se figurer le schéma des interactions entre les acteurs utilisateurs de l'outil.

Au-delà des savoirs techniques utiles à la navigation, et qui n'auront plus de secret pour vous, cette formation vous **donnera l'opportunité de mieux situer l'action de votre EVA par rapport à celle de l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP)** et de **découvrir les trucs et astuces** qui vous permettront de dénicher les certifications les plus pertinentes pour les personnes que vous orienterez vers un AAP.



PUBLIC :

Espaces VAE du CVL

Participation en binôme:
Dirigeant ET responsable en charge de la prestation VAE



DURÉE :

1 Jour
20 février 2024



FORMAT :

En présentiel

CETTE ACTION EST ANIMÉE PAR

PARADOXES
Bref les mandats

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'approprier les fonctionnalités du portail numérique France VAE
- Repérer les prérequis d'inscription spécifiques à réunir pour un candidat
- Recenser les étapes de l'entretien de faisabilité réalisé par l'AAP
- Identifier les éléments du dossier de faisabilité
- Identifier les paliers qui jalonnent un parcours VAE en mobilisant la plateforme France VAE
- Situer son rôle d'EVA dans le nouvel écosystème du Service Public de la VAE

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Cas pratiques
- Partages et échanges collectifs
- Apports juridiques et méthodologiques

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz

PREREQUIS

- Être membre de l'un des Espaces VAE de la Région CVL

* La formation prendra en compte les dernières évolutions du Service Public de la VAE et du portail numérique France VAE en particulier

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

RECUEILLIR L'EXPÉRIENCE DU CANDIDAT

- Premier repérage de l'expérience du candidat utile à la formalisation du dossier de recevabilité
- Lecture d'un référentiel de certification (logique des blocs de compétences) et mise en regard avec l'analyse des missions, activités et tâches réalisées par le candidat
- Grille de questionnement utilisée pour faire émerger cette analyse du poste

RECHERCHER LA / LES CERTIFICATION (S) ASSOCIÉE (S)

- Navigation sur le site de France Compétences
- Recherche par mots clés dans le RNCP

LES ATTENTES SPÉCIFIQUES DES CERTIFICATEURS POUR LE JURY

- Les Différences d'usage entre les certificateurs : Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, Ministère de l'Éducation Nationale, Branches Professionnelles
- Les Pratiques en matière de rédaction d'apports de preuve, de présentation orale d'une expérience, mises en situation professionnelles reconstituées

SITUER SON RÔLE D'E.V.A. DANS LE NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE LA VAE ET EN LIEN AVEC L'AAP

- La fonction d'*architecte*, partagée ou pas partagée avec l'AAP ?
- La fonction d'*accompagnateur*, partagée ou pas partagée avec l'AAP ?
- Un EVA qui devient AAP, sous quelles conditions ?
- Quels liens entre l'EVA et les autres acteurs ?



1 jour
présentiel

INSCRIPTIONS

Modalités d'inscription :
Formulaire par QR code



Délai d'inscription :
Jusqu'à 7 jours avant le début de l'action. Possibilité de s'inscrire indépendamment sur chaque session.

ACCESSIBILITÉ ET CONTACT

Pour tout besoin spécifique ou complément d'information, l'équipe Trans'Formation est disponible à l'adresse suivante :
transformation@centrevaleloire.fr

Retrouvez le portail Trans'Formation sur :
Etoile Pro